



# Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels

Adoptée à la séance ordinaire du  
conseil municipal de Compton  
du 12 septembre 2023

**xxx-2023-09-12**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. ÉNONCÉ</b> .....	<b>4</b>
<b>2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>3. PORTÉE ET ENGAGEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>4. PRINCIPES GUIDANT L'APPLICATION</b> .....	<b>5</b>
<b>5. APPLICATION DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>6. INCIDENT RELIÉ À LA CONFIDENTIALITÉ</b> .....	<b>6</b>
<b>7. PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES</b> .....	<b>8</b>
<b>8. FORMATION ET SENSIBILISATION</b> .....	<b>8</b>
<b>9. PRATIQUES DÉCOULANT DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>9</b>

*Cette politique a été rédigée suivant les prescriptions du projet de Règlement sur les politiques sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tel qu'il existait au moment de la rédaction. La Politique se veut évolutive et sera modifiée au besoin.*

## Préambule

L'adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ 2021, chapitre 25)* positionne le Québec à l'avant-garde en matière de protection des renseignements personnels. L'envergure de la modernisation des lois en cette matière répond aux attentes des Québécoises et des Québécois ainsi qu'aux défis posés par les avancées technologiques.

« Les technologies de l'information sont devenues des outils de travail et de développement indispensables au cours des dernières années. Nous rehaussons la protection accordée aux renseignements personnels des Québécoises et des Québécois, pour tenir compte des nouvelles technologies qui utilisent ces renseignements, dont les médias sociaux. Notre gouvernement est fier de prendre les grands moyens afin de protéger adéquatement la vie privée des individus sur les plateformes numériques. » selon le ministre Éric Caire, *responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale.*

**Les principaux objectifs** de la loi sont : la **transparence**, le **consentement** et la **divulgation**.

Les **renseignements personnels** sont ceux qui portent sur une **personne physique** et **permettent de l'identifier**. Certains ont un caractère public et ne sont pas confidentiels, comme par exemple un nom, titre, numéro de téléphone professionnel, échelle salariale à titre de membre du personnel d'un organisme public, etc.

Les renseignements **protégés** par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) sont **confidentiels**. Sauf exceptions, ils ne peuvent être communiqués sans le **consentement** de la personne concernée. Voici quelques **exemples** non limitatifs : le nom, l'adresse, le cellulaire, l'origine ethnique, la religion, l'état matrimonial et le niveau d'instruction; l'adresse électronique, les messages de courriel et l'adresse IP, etc.

Les **renseignements personnels sensibles** le sont par leur nature ou en raison du contexte de leur utilisation ou communication. Citons à titre d'**exemples** : la condition médicale, des renseignements biométriques ou financiers, etc.

## 1. ÉNONCÉ

En conformité avec sa mission, sa vision, ses orientations stratégiques et sa culture organisationnelle, la **Municipalité de Compton** s'engage à ne donner accès qu'à un nombre restreint de personnes aux **renseignements personnels sensibles** qu'elle peut détenir. Bien que la Municipalité ne puisse garantir la perte, l'emploi abusif ou la modification de ce type de données, elle s'engage à ne ménager aucun effort et à utiliser toute son expertise afin que de tels incidents ne puissent survenir.

La **Municipalité de Compton** comprend toute l'importance qu'une personne accorde à sa vie privée et sait aussi que pour gagner la confiance de ses partenaires, citoyens, clients, fournisseurs et employés, elle doit faire des efforts constants et soutenus.

La multiplication des supports électroniques rend nécessaire l'adoption de nouvelles mesures de protection de la vie privée. Non seulement la **Municipalité de Compton** accueille favorablement l'adoption de cette loi, mais le personnel de la Municipalité est continuellement à la recherche de nouveaux moyens permettant d'assurer la protection des renseignements personnels dont elle dispose et leur utilisation responsable et respectueuse.

## 2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique de la **Municipalité de Compton** est conçue pour veiller à ce que la Municipalité **respecte** ses obligations en vertu de la Loi en ce qui a trait à la gestion des renseignements personnels durant le cycle de vie de l'information. Cela signifie, entre autres, de veiller à la **protection** des renseignements personnels en prenant des mesures de sécurité raisonnables contre les risques tels que la collecte, le stockage ou rangement, l'utilisation, la divulgation et le déclassé, de même que l'accès non autorisés de ces renseignements.

La Politique de confidentialité de la **Municipalité** vise les objectifs suivants :

- Énoncer les orientations et les principes directeurs destinés à assurer efficacement la confidentialité de tout renseignement personnel recueilli par tout moyen technologique ;

- Protéger la confidentialité de tout renseignement personnel recueilli par la **Municipalité** tout au long de son cycle de vie ;
- Indiquer les moyens technologiques utilisés pour recueillir tout renseignement personnel, les fins pour lesquelles celui-ci est recueilli et son traitement au sein de la **Municipalité** ;
- Assurer la confiance du public en la **Municipalité**, faire preuve de transparence concernant le traitement des renseignements personnels et les mesures de protection des renseignements personnels appliquées par la **Municipalité** et leur donner accès lorsque requis.

### 3. PORTÉE ET ENGAGEMENT

La **Municipalité de Compton**, par l'adoption de la présente politique s'engage à protéger la confidentialité des renseignements personnels et à les utiliser seulement dans le cadre de ses activités, conformément au cadre législatif.

La confiance du grand public et des partenaires est importante. Pour maintenir cette confiance, la Municipalité s'engage à faire preuve de transparence et être responsable de la gestion adéquate des renseignements qu'elle détient ou pourra détenir.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel de la **Municipalité de Compton**.

### 4. PRINCIPES GUIDANT L'APPLICATION

#### Transparence

La Municipalité doit avoir des directives et des pratiques claires en ce qui a trait à la gestion des renseignements personnels et elle doit rendre ces directives et pratiques facilement accessibles aux tiers.

#### Garde

La **direction générale** de la Municipalité est désignée le gardien des renseignements personnels et elle doit les **traiter** avec tout le soin et toute

l'attention nécessaires pour respecter le droit à la confidentialité et à la vie privée ainsi que les intérêts de ces individus.

## Responsabilité partagée

L'**ensemble** du personnel de la Municipalité ayant accès à un renseignement personnel **partage** la responsabilité de protéger la vie privée et les renseignements personnels conformément aux lois en vigueur sur la confidentialité et la protection de la vie privée ainsi que les politiques de la Municipalité. Il doit également traiter ce type de renseignement avec tout le soin et toute l'attention nécessaires pour respecter le droit à la confidentialité et à la vie privée ainsi que les intérêts des individus.

## Confidentialité

La **Municipalité de Compton** conserve de façon confidentielle tout renseignement personnel et le rend accessible uniquement aux employés qui en ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. La **Municipalité** précise sa pratique de confidentialité lors de l'obtention de tout consentement de la personne concernée à la collecte de tout renseignement personnel. La **Municipalité** applique des mesures de sécurité équivalente, quelle que soit la sensibilité des renseignements personnels détenus, afin de prévenir les atteintes à leur confidentialité et à leur intégrité, le tout sous réserve des exceptions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

## 5. APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s'inscrit dans un contexte d'équité et de transparence.

Son application doit assurer le respect de la volonté des individus, la protection des renseignements personnels et la confidentialité, si nécessaire.

Une **évaluation** des incidences sur la vie privée et à la gestion des incidents devra être effectuée avant :

- d'entreprendre tout projet d'acquisition, de développement et de refonte d'un système d'information ou de prestation électronique de services qui implique des renseignements personnels (y compris les projets d'impartition) ;

- de communiquer des renseignements personnels sans le consentement des personnes concernées à une personne ou à un organisme qui souhaite utiliser ces renseignements à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques ;
  - de communiquer des renseignements personnels à l'extérieur du Québec ou de confier à une personne ou à un organisme à l'extérieur du Québec la tâche de recueillir, d'utiliser, de communiquer ou de conserver pour son compte de tels renseignements ;
- et
- de collecter des renseignements personnels nécessaires à l'exercice des attributions ou à la mise en œuvre d'un programme avec un organisme avec lequel la Municipalité collabore pour la prestation de services ou pour la réalisation d'une mission commune.

La Municipalité devra exercer une veille afin de tenir compte de nouvelles exigences en matière de consentement à la collecte, à la communication ou à l'utilisation de renseignements personnels.

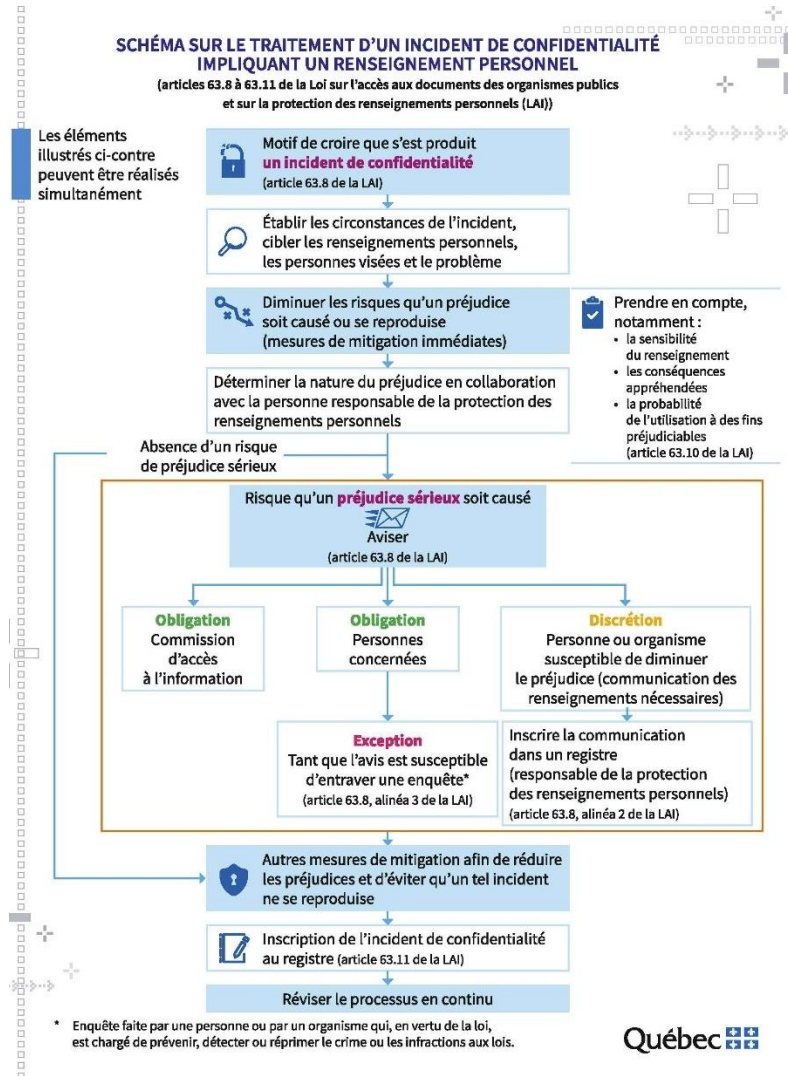
De plus, lorsque le but initial de la collecte des renseignements personnels a été atteint, la **Municipalité de Compton** devra supprimer ou rendre anonymes les renseignements personnels identifiables qu'elle détient, sous réserve des conditions et de la période de conservation imposées par la loi.

## 6. INCIDENT RELIÉ À LA CONFIDENTIALITÉ

En cas d'incident relié aux obligations de la Municipalité en vertu de la Loi en ce qui a trait à la gestion des renseignements personnels, la **Municipalité de Compton** s'engage à :

- établir les circonstances de l'incident, cibler les renseignements personnels, les personnes visées et la cause de l'incident si possible ;
- agir raisonnablement et avec **célérité** pour contenir la menace par le confinement ou l'isolement des composants affectés ;
- tenter d'**atténuer** tout dommage potentiel aux personnes concernées et éviter qu'une situation similaire ne se reproduise en appliquant des mesures de mitigation ;
- déterminer la nature du préjudice ;

- avertir les personnes dont les informations ont été compromises et leur donner accès à leurs données ;
- aviser la Commission d'accès à l'information (CAI) de la situation, en cas de risque d'un préjudice sérieux ;
- tenir un journal des incidents reliés aux données personnelles, dont une copie doit être remise à la CAI sur demande ;
- informer la CAI à l'avance de toute vérification ou confirmation d'identité utilisant des traits ou des mesures biométriques.





## 7. PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

La personne responsable de la protection des renseignements personnels reçoit les plaintes relatives à la protection de ceux-ci. Lorsqu'une telle plainte est déposée, la personne responsable de la protection des renseignements personnels :

- ✓ en accuse réception auprès de la personne concernée ;
- ✓ prend connaissance de son contenu ;
- ✓ enquête sur les circonstances ;
- ✓ répond par écrit et de manière diligente ;
- ✓ motive tout refus d'acquiescer à une demande et indique la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie, les recours qui s'offrent au requérant en vertu de la Loi et le délai dans lequel ils peuvent être exercés ;
- ✓ peut formuler des recommandations permettant d'améliorer la protection des renseignements personnels, le cas échéant.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels doit également prêter assistance à leur clientèle pour :

- identifier les renseignements personnels recherchés lorsque la demande n'est pas suffisamment précise ou lorsqu'une personne le requiert;
- aider un requérant à comprendre un refus.

La plainte qui peut être déposée à la Municipalité en vertu des règles de gouvernance est différente de la demande de révision qui peut être adressée à la Commission d'accès à l'information, lorsqu'une personne est insatisfaite d'une décision relative à une demande de communication ou de rectification de renseignements personnels qui la concerne.

## 8. FORMATION ET SENSIBILISATION

Afin de s'acquitter de ses nouvelles obligations, un inventaire du type de renseignements personnels détenus par chacun des Services de la Municipalité de Compton, et ce, quel que soit le support et la forme ou la raison de ceux-ci fut préalablement réalisé par la **Municipalité de Compton**.

Afin de s'assurer que l'ensemble du personnel a reçu l'information requise afin de satisfaire les exigences de la loi au sein de la **Municipalité de Compton** ceux-ci ont été conviés à une présentation qui explique de manière simple et claire les changements en lien avec la protection des renseignements personnels et qui identifie les rôles et responsabilités du personnel tout au long du cycle de vie des renseignements personnels.

La présente politique sera accessible en tout temps, de même que ses mises à jour.

Une formation plus spécifique sera prévue pour les employés qui sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme de protection des renseignements personnels de la Municipalité.

Les lacunes constatées, s'il y a lieu, seront documentées et une formation personnalisée sera offerte afin de remédier auxdites lacunes dans les comportements des employés ou le traitement de l'information.

## 9. PRATIQUES DÉCOULANT DE LA POLITIQUE

À compter du 22 septembre 2023, tous les organismes publics doivent publier sur leur site internet les règles de gouvernance qu'ils appliquent en matière de renseignements personnels. La **Municipalité de Compton**, publiera donc intégralement les pratiques suivantes découlant de la politique ainsi que leurs mises à jour, soient :

### **A - Informations sur l'adoption de la politique et conditions d'utilisation du site web**

La **Municipalité de Compton** a adopté une Politique de protection des renseignements personnels dans le but de démontrer le sérieux que celle-ci accorde à la protection de la vie privée des utilisateurs de son site Internet.

## COLLECTE

Le site web de la Municipalité peut contenir des formulaires à compléter et ceux-ci pourraient contenir des informations personnelles et confidentielles. Il peut s'agir par exemple de votre :

- Nom ;
- Prénom ;
- Âge ;
- Courriel ;
- Numéro de téléphone ;
- Adresse postale ;
- Date de naissance ;
- Etc.

Ainsi des renseignements personnels pourraient être recueillis lors de certaines interactions avec vous, soient :

- Lors de votre inscription à des événements et infolettres ;
- Au cours de la prestation de services que nous vous rendons ;
- Etc.

## CONDITIONS D'UTILISATION

**En naviguant sur le site web de la Municipalité, vous reconnaissez et acceptez toutes les conditions d'utilisation énoncées ci-dessous.**

Les renseignements personnels transmis à la Municipalité par courriel ou en ligne sont utilisés uniquement pour répondre aux demandes et y donner suite. Les messages électroniques sont traités avec les mêmes mesures de confidentialité que le courrier expédié par la poste. Les renseignements personnels ne sont accessibles qu'au personnel qui en a besoin dans le cadre de ses fonctions.

## SITE INTERNET

Le site Internet de la Municipalité contient des hyperliens permettant aux utilisateurs de visiter d'autres sites. Lorsque l'utilisateur suit ces liens, il quitte le site de la Municipalité. Les renseignements alors échangés ne sont plus assujettis à la politique de confidentialité de la Municipalité, mais à celle du

site visité. La **Municipalité de Compton** n'est pas responsable des moyens utilisés sur ces sites pour y assurer la protection des renseignements personnels.

Certains formulaires de notre site Internet nécessitent la divulgation de certaines informations nous permettant d'entrer en contact avec vous (ex. : nom et adresse de courriel), ainsi que la divulgation de données démographiques (ex. : code postal). Les renseignements nous permettant d'entrer en contact avec vous sont utilisés uniquement pour vous faire parvenir des informations concernant ce projet ou cette question. En ce qui a trait aux données démographiques et descriptives, nous les utilisons dans le but d'adapter la présentation de notre site aux besoins des utilisateurs. Nous sommes, de cette façon, capables de leur présenter un contenu qui sera plus susceptible de les intéresser.

### RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS AUTOMATIQUEMENT PAR LE SITE

Ce site utilise des témoins de connexion (cookies) afin d'amasser de l'information nécessaire au bon fonctionnement du site. Les renseignements sont conservés à des fins statistiques. Ces témoins de connexion ne seront jamais utilisés pour identifier des personnes ou des habitudes de navigation à l'extérieur du site Internet de la Municipalité.

### UTILISATION DES TÉMOINS (COOKIES)

Le témoin, ou cookie, est un petit fichier de texte adressé au logiciel de navigation de l'utilisateur par un site Web. Il sert d'aide-mémoire quant à ses préférences et rend sa prochaine visite sur le site plus efficace. Il peut aussi servir à des fins publicitaires. L'utilisation des témoins est de pratique courante et la plupart des sites majeurs les utilisent pour mieux servir leurs utilisateurs. La plupart des navigateurs Web sont conçus pour accepter les témoins, mais les paramètres peuvent être modifiés pour les refuser.

Le site de la **Municipalité de Compton** utilise des témoins (cookies) à des fins publicitaires ainsi qu'à des fins d'analyse statistique.

La plupart des fureteurs utilisés pour accéder à Internet acceptent par défaut les témoins. Vous pouvez à tout moment modifier les paramètres de confidentialité de votre navigateur afin qu'il bloque les témoins ou efface ceux qui sont déjà enregistrés. Cette action ne vous empêchera pas d'accéder au site, mais pourrait

avoir une incidence sur la performance de certaines applications durant votre visite.

## CONSENTEMENT

Les visiteurs devraient profiter de l'expérience complète du site. En soumettant des informations personnelles ou par l'utilisation continue et la navigation du site vous consentez à l'utilisation de vos renseignements personnels identifiables, à la communication avec vous et à l'analyse de l'information que vous fournissez.

## FORMULAIRE DE CONTACT

En communiquant via le formulaire de contact nous pouvons recueillir des informations personnelles fournies telles le nom, l'adresse courriel, le numéro de téléphone, votre message.

En utilisant le formulaire de contact, nous recueillons et traitons vos informations personnelles pour communiquer avec vous au sujet de votre demande d'information.

## GOOGLE ANALYTICS - ANALYSE DE RENSEIGNEMENTS

La **Municipalité de Compton** peut faire appel à un tiers comme *Google Analytics* pour nous aider à recueillir et à analyser des renseignements sur les zones visitées de nos sites Web (par exemple les pages les plus lues, le temps passé sur ces pages, les termes de recherche et d'autres données sur l'interaction) afin d'évaluer et d'améliorer l'expérience utilisateur et notre site Web. Ces tiers peuvent utiliser des témoins et d'autres technologies de suivi.

Pour en savoir plus sur *Google Analytics* ou pour empêcher le stockage et le traitement de ces données (y compris votre adresse IP) par Google, vous pouvez télécharger et installer le module externe de navigation disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://tools.google.com/dlpage/gaoptout?hl=fr>. Vous pouvez également obtenir plus d'information sur les pratiques de Google Analytics en matière de confidentialité et de sécurité des données en suivant les liens ci-après :

- <https://policies.google.com/technologies/partner-sites> ;
- <https://support.google.com/analytics/topic/2919631>.

## PARTAGE DE L'INFORMATION

Les renseignements recueillis ne seront communiqués à aucun autre organisme à moins que cette communication ne soit permise par la loi.

Les renseignements transmis ne servent en aucun cas à dresser des profils d'individus et ne sont transmis à aucun organisme privé. Ils ne seront jamais rendus publics, vendus ou communiqués à des tiers sans le consentement de l'utilisateur, sauf pour assurer le service auquel une personne s'est inscrite, le cas échéant, ou pour donner effet à une ordonnance du tribunal.

Lorsque la **Municipalité de Compton** retient les services d'une société externe, elle emploie tous les moyens appropriés pour que vos renseignements personnels soient protégés conformément à la loi applicable et collectés, utilisés, conservés et détruits d'une manière respectant le cadre réglementaire auquel la **Municipalité de Compton** est assujettie.

## SÉCURITÉ

La **Municipalité de Compton** a pris des mesures de sécurité pour se prémunir contre la perte, l'emploi abusif ou la modification de données liées aux utilisateurs et placées sous sa responsabilité. La **Municipalité de Compton** opère des réseaux de données protégés par l'utilisation de mots de passe et par des barrières de sécurité (firewalls) respectant les normes de l'industrie. Elle s'engage à maintenir et à mettre en place les plus hauts standards de confidentialité, notamment en intégrant les dernières innovations technologiques permettant d'assurer la confidentialité de vos renseignements personnels. Toutefois, puisqu'aucun mécanisme n'offre une sécurité maximale, une part de risque est toujours présente lorsque l'on utilise Internet pour transmettre des renseignements personnels.

Seul un nombre restreint de personnes à l'emploi de la **Municipalité de Compton** ont accès aux données liées aux utilisateurs. Bien que la Municipalité ne puisse garantir la perte, l'emploi abusif ou la modification de ce type de données, elle s'engage à ne ménager aucun effort et à utiliser toute son expertise afin que de tels incidents ne puissent survenir.

## DISPONIBILITÉ DES PLATEFORMES ET EXACTITUDE DE L'INFORMATION

La **Municipalité de Compton** s'efforce de faire en sorte que l'information disponible sur ses Plateformes soit complète et exacte. Cette information provient de sources que la Municipalité juge fiables et est régulièrement mise à

jour. Elle peut toutefois comporter des inexactitudes, des omissions, des fautes typographiques ou d'autres lacunes.

En conséquence, les Plateformes et l'intégralité de leur contenu sont mises à la disposition du public « telles quelles », sans aucune garantie d'aucune nature, explicite ou implicite. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Municipalité n'offre aucune garantie quant à la disponibilité ou à la stabilité du contenu de ses Plateformes, quant à la possibilité d'y accéder, ou quant à la précision, la fiabilité ou l'exactitude de l'information offerte, notamment de celle ayant trait aux horaires, aux partenaires de la Municipalité, à la législation ou à la réglementation, à la disponibilité des services décrits ou aux appels d'offres publics. Les Plateformes font régulièrement l'objet d'opérations d'entretien technique, lesquelles peuvent en limiter ou en empêcher l'accès occasionnellement.

Quoi qu'il en soit, la **Municipalité de Compton** tient à préciser que pour un fonctionnement optimal, l'application mobile nécessite d'être connectée à un réseau Internet.

## GÉOLOCALISATION

En cas d'activation de la fonction de géolocalisation sur votre fureteur lors de l'utilisation des Plateformes, la **Municipalité de Compton** utilise votre position uniquement dans le but d'améliorer l'ergonomie des Plateformes.

La Municipalité ne garde pas de trace de vos déplacements lorsque vous utilisez les Plateformes. Vous pouvez à tout moment désactiver la fonction de géolocalisation sur votre appareil en consultant les directives du fabricant. La désactivation de la fonction de géolocalisation pourrait toutefois vous empêcher d'avoir accès à certaines fonctionnalités des Plateformes.

## INTERACTION AVEC NOUS DANS LES MÉDIAS SOCIAUX

La **Municipalité de Compton** peut vous offrir la possibilité d'interagir avec son contenu sur des applications ou des sites Web tiers de réseaux sociaux, ou par l'entremise de ceux-ci. Lorsque vous interagissez avec notre contenu dans ce contexte, l'application ou le site Web tiers de réseaux sociaux recueillera, utilisera ou communiquera des renseignements personnels afin de vous permettre d'interagir avec notre contenu et aux termes des autres modalités établies dans leurs politiques de confidentialité. Nous pouvons aussi recueillir, utiliser et communiquer certains renseignements mis à notre disposition par l'entremise de ces applications et sites Web afin de répondre à votre intervention, d'analyser vos

interactions avec notre contenu et de maintenir autrement notre présence sur les médias sociaux.

### VÉRIFICATION, COMMENTAIRE OU PLAINTE

L'utilisateur peut demander de connaître, rectifier ou annuler les renseignements personnels détenus sur lui par la **Municipalité de Compton**.

Pour toute vérification, tout commentaire ou toute plainte à ce sujet, il doit s'adresser à la personne chargée du respect de cette politique et responsable de l'application de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) à l'adresse suivante [directiongenerale@compton.ca](mailto:directiongenerale@compton.ca) et lui fournir l'information permettant de l'identifier.

### NOTIFICATION DE MODIFICATIONS

La Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels de la **Municipalité de Compton** est soumise aux dispositions législatives applicables en la matière. Par conséquent, son contenu peut être mis à jour ou modifié en tout temps, suivant l'évolution du contexte législatif. Nous vous invitons à la relire régulièrement.

### LOIS APPLICABLES

L'utilisation des Plateformes est régie par les lois et tribunaux de la province du Québec et par les lois du Canada qui leur sont applicables. Toute dispute ou litige entre vous et la **Municipalité de Compton**, ou toute autre personne, survenant de, en rapport avec, ou ayant trait aux Plateformes, à leurs Conditions d'utilisation ou à toute matière y étant reliée sera résolue devant les tribunaux du Québec siégeant dans le même district judiciaire que la Municipalité de Compton, auxquels vous vous soumettez irrévocablement et desquels vous reconnaissez la juridiction exclusive pour toute dispute ou litige.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble du contenu des Plateformes est protégé par la législation canadienne et internationale relative au droit d'auteur (notamment la *Loi sur le droit d'auteur*, L.R.C., ch. C-24). Le téléchargement, la copie, l'impression ou la modification de textes, d'illustrations ou d'autres données, y compris les codes sources, n'entraînent aucun transfert de droits sur les contenus.



Les images présentes sur les Plateformes sont également protégées par *la Loi sur le droit d'auteur*, par les lois, les politiques et les règlements du Canada. Ces dispositions permettent d'identifier la source de l'information et, dans certains cas, d'interdire la copie de documents sans permission écrite.

**Il est interdit de reproduire les images du site, sur papier ou au format numérique, à des fins commerciales.**

Il est permis d'utiliser les images du site, sur papier ou au format numérique, pourvu que cela soit aux fins non commerciales énumérées ci-dessous. Il n'est toutefois pas permis de les modifier ni de les manipuler d'aucune façon. Il faut également mentionner la source des photos.

Fins non commerciales acceptées :

- but pédagogique ;
- usage personnel ;
- études personnelles ;
- référence ;
- recherche.

En outre, la **Municipalité de Compton** se réserve le droit d'utiliser les photos qui auront été téléversées sur ses Plateformes tant qu'elles ne comportent aucun renseignement personnel.

## **NON-TRAITEMENT D'UNE DEMANDE**

Dans le cas où une demande à la **Municipalité de Compton** ne respecte pas les Conditions d'utilisation du service offert ou que les informations fournies lors de la demande se révèlent inexactes, ou pour toute autre raison jugée valable par la **Municipalité de Compton**, celle-ci se réserve le droit de ne pas traiter cette demande. Vous serez alors informé de la fermeture de la demande ou du non-traitement de celle-ci.

## **RÉCEPTION DES AVIS**

La **Municipalité de Compton** et ses fournisseurs ne peuvent pas garantir la livraison des notifications, que ce soit par texto ou par courriel.

## **SONDAGES**

À l'occasion, La **Municipalité de Compton** peut vous offrir la possibilité de participer à l'un de nos sondages. Les renseignements obtenus par l'entremise de nos sondages sont utilisés sous une forme cumulative et anonymisée.

Nous utilisons ces renseignements pour nous aider à comprendre nos utilisateurs et citoyens et pour améliorer nos produits et services.

## LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Transmettre des informations sur Internet n'est jamais anodin ni complètement sécurisé et la **Municipalité de Compton** ne peut garantir la sécurité de vos transmissions de données. Toutes celles que vous transmettez le sont à vos propres risques.

Malgré l'adoption par la **Municipalité de Compton** d'une politique sur la protection des renseignements personnels à l'intention de ses gestionnaires et employés autorisés, il est possible que de tels renseignements soient divulgués ou interceptés sans droit.

La **Municipalité de Compton** ne peut être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, direct ou indirect, subi en relation avec l'utilisation des Plateformes, incluant notamment : les préjudices particuliers, les dommages punitifs, exemplaires, accessoires, moraux ou consécutifs, la perte de bénéfices, le manque à gagner ou la perte d'information, les dommages pour perte d'exploitation, perte ou effacement de programmes ou de données dans un système d'information, et les autres dépenses ou dommages qui résulteraient de l'utilisation ou de la non-disponibilité des Plateformes.

La **Municipalité de Compton** ne peut pas non plus être tenue responsable des algorithmes que contiennent ses Plateformes, de l'incompatibilité de tout logiciel téléchargé ou copié à partir de celles-ci, d'une interruption, d'une défectuosité, d'un délai de traitement ou de transmission, ou de la présence d'un virus, d'un ver ou d'un cheval de Troie informatique, ou d'autres éléments destructeurs ou encore d'une panne de courant ou de système, et ce, que la Municipalité soit informée ou non de la possibilité de ces dommages, pertes ou dépenses.

L'utilisateur des Plateformes renonce expressément à tout recours contre la **Municipalité de Compton** et la tient indemne de toute réclamation, recours et dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de l'utilisation des Plateformes. Il s'engage également à prendre fait et cause pour la **Municipalité de Compton**, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de l'utilisation des Plateformes par l'utilisateur et, sans limiter la généralité de ce qui précède, la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, de toute condamnation ou de toute décision qui pourraient être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

La **Municipalité de Compton** n'est pas tenue de faire respecter ces Conditions d'utilisation en votre nom contre un autre utilisateur. Bien que la Municipalité vous encourage à lui faire savoir si vous croyez qu'un autre utilisateur a enfreint les présentes Conditions d'utilisation, elle se réserve le droit d'enquêter et de prendre les mesures appropriées à sa seule discrétion.

## **B - Identification d'une personne responsable et formulaire de plainte**

### **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

Conformément aux modifications apportées en 2021 à la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (RLRQ, chapitre A-2.1), de nouvelles exigences impliquent de mettre en place un encadrement en matière de protection des renseignements personnels.

#### **Désignation d'un responsable**

Pour la **Municipalité de Compton**, la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels est :

**Le directeur général ou la directrice générale**

*Tél. : 819-835-5584*

[directiongenerale@compton.ca](mailto:directiongenerale@compton.ca)

Si vous avez des questions ou des préoccupations, si vous souhaitez exercer vos droits ou si vous voulez déposer une plainte relative à la protection de vos renseignements personnels, n'hésitez pas à communiquer avec elle. Nous vous encourageons à tenter de résoudre votre problème avec la responsable avant de déposer une plainte. De nombreux problèmes peuvent se régler rapidement et efficacement de cette façon.

## C – Consentement à la divulgation et à l'échange d'informations et de renseignements personnels

Si la **Municipalité de Compton** souhaite partager certains renseignements personnels, un formulaire de consentement devra être **signer au préalable** et l'autorisation pourra être révoquée en tout temps. Ce formulaire pourra être transmis à la Commission d'accès à l'information.

Le contenu minimal de ce formulaire sera le suivant :

### CONSENTEMENT À LA DIVULGATION ET À L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, consens à ce que le ou les intervenants de la **Municipalité de Compton** souhaitant divulguer et/ou échanger l'information personnelle me concernant, divulgue(nt), communique(nt) et échange(nt) des données pertinentes contenues dans mon dossier (à préciser), avec le ou les intervenants œuvrant pour \_\_\_\_\_ (Organisation ou intervenant recevant les informations) (à préciser).

- fins pour lesquelles le renseignement est communiqué : \_\_\_\_\_ (à préciser)
- nature du renseignement communiqué : \_\_\_\_\_ (à préciser)
- mode de communication qui sera utilisé : \_\_\_\_\_ (à préciser)
- mesures de sécurité propres à assurer la protection du renseignement personnel \_\_\_\_\_ (à préciser)
- périodicité de la communication \_\_\_\_\_ (à préciser)
- la durée de l'entente : \_\_\_\_\_ (à préciser)

En tout temps, je pourrai retirer mon consentement à la divulgation et à l'échange d'informations.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne concernée

\_\_\_\_\_  
Date